

Le treize mai deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DANÈDE - DONADIEU - DUMAS - EL BASRI - EL HARMOUCHI - FOUCAUD - GAUTHERIE - LAMAURE - OLIVIER - PROUX - RAFIK - REGRENIL - RIGONDEAUD - MM. BOISARD - BURLIER - DEVAUTOUR - FONTAINE - GERGAUD - GUIBRETEAU - ISSARD - LAFFENÊTRE - MAZÈRE - PÈBRE - ZIAT

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. MATHA à M. ISSARD
M. BANIZETTE à Mme OLIVIER
M. QUÉRY à Mme DUMAS
M. TIFALLA à Mme DANÈDE

ABSENT : M. DUMORTIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme EL HARMOUCHI

Membres en exercice :	29
Présents :	24
Votants :	28
Date de convocation :	07/05/2024

DÉLIBÉRATION 2024-05-03 – SUBVENTIONS MUNICIPALES 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer au sujet des subventions 2024 attribuées aux associations et de procéder à un vote global sur l'ensemble des subventions aux associations, exception faite de celles où un (ou des) conseiller(s) municipal(aux) a (ont) un intérêt.

ASSOCIATIONS COMMUNALES 2024	DEMANDÉ	PROPOSÉ
FOOTBALL CLUB CHARENTAIS (FCC)	14 500.00 €	14 500.00 €
MELTING HOPE DANSE HIP HOP	585.00 €	585.00 €
JUDO	2 000.00 €	350.00 €
TENNIS DE TABLE	1 000.00 €	800.00 €
COMITE DE JUMELAGE	800.00 €	800.00 €
LA GRANGE DU PERE BRAULT	400.00 €	400.00 €
CASP	35 000.00 € (dont 29 160 € agents)	5 840.00 € (1 ^{er} versement)
ANCIENS COMBATTANTS	Achat de gerbes cérémonie	
TOTAL	54 285.00 €	23 275.00 €

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE 2024	PROPOSÉ
VISITEURS DE MALADES DANS LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS (VMEH)	50.00 €
DONNEURS DE SANG	250.00 €
MFR SUD CHARENTE / PUYPÉROUX	150.00 €
FRANCE ADOT 16 (Don d'organes)	50.00 €
AFSEP (Sclérose en plaques)	50.00 €
HOPITAL POUR LES ENFANTS	50.00 €
AFM-TÉLÉTHON	100.00 €
GRAHT (ARCHÉOLOGIE)	500.00 €
APF France HANDICAP	50.00 €
LYCÉE DES MÉTIERS RUELLE	70.00 €
CROIX ROUGE	50.00 €
SOLFAEH	50.00 €
RESTOS DU CŒUR CHARENTE	50.00 €
ANGOULÊME VÉLO CLUB	1 800.00 €
TOTAL	3 270.00 €

Le montant de l'ensemble de ces subventions s'inscrit dans le montant voté au budget 2024.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions telles qu'énoncées dans le tableau ci-dessus.

La commission Environnement, Participation des Habitants et Vie Associative a émis un avis favorable lors de sa séance du 7 mars 2024. La commission Finances – Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 30 avril 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les propositions telles que décrites ci-dessus.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre
Pour extrait conforme,
Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 13 mai 2024
Monsieur le Maire

AR Prefecture

016-211601661-20240513-2024_05_03B-DE
Reçu le 22/05/2024

